



[**Editorial**](#)

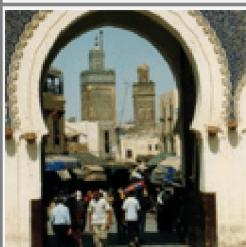
[**Maroc**](#)

[**Belgique**](#)

[**Europe**](#)

[**Agenda**](#)

EDITORIAL



L'identité culturelle marocaine en Europe, challenge ou défi ?

Si les autorités marocaines désirent garder une bonne relation avec sa communauté d'origine marocaine vivant en Europe, alors ils doivent s'abstenir et ne rien entreprendre ni surtout rien promettre. Cela fait plus de quarante ans que le Maroc n'a pratiquement rien fait pour cette communauté totalement oubliée depuis lors, sauf du point de vue économique. Partout en Europe, on ne voit que les banques qui se sont installés pour faciliter l'entrée des devises dont le Maroc en a grandement besoin.

Le Maroc officiel ne s'est jamais intéressé ni du cultuel ni du culturel et encore moins de l'éducatif, de l'artistique et du scolaire. A côté des banques, le Maroc a créé, développé et organisé les Amicales, devenue entre temps complètement obsolète. Cette organisation devait avoir un œil sur les Marocains et dénoncer ceux qui militent dans les syndicats et les partis politiques ou ceux qui voulaient conscientiser l'opinion publique sur la situation dramatique du peuple marocain.

Voici en tout et pour tout ce que le Maroc nous a fourni comme initiatives d'accompagnement, un appareil répressif pour faire peur aux ouvriers marocains et un autre pour aspirer les devises.

Depuis l'avènement Mohamed VI le Maroc a évolué et a changé positivement du point de vue politique comme du point de vue économique. Malheureusement le Maroc makhzen n'a pas pour autant oublié ses traditions et ses habitudes. Surtout en ce qui nous concerne, moyennant le Tam Tam annuel avec un semblant d'hospitalité, pour nous cajoler et séduire les naïfs et les crédules afin de les domestiquer, de les asservir et de les apprivoiser.

Aujourd'hui, des illuminés veulent exporter le patrimoine culturel et cultuel national vers la communauté marocaine émigrante en Europe et ailleurs. En tout cas, plusieurs institutions créées depuis lors, prétendent nous représenter en revendiquant l'exclusivité de la défense de nos intérêts à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Certes, le Maroc a modernisé ses moyens de propagande mais n'a visiblement pas encore compris que, utiliser la sous-traitance et les intermédiaires au lieu d'un contact direct avec la communauté n'aura aucun effet positif et n'améliorera pas la relation difficile et conflictuelle qui s'est installée après plusieurs échecs et après plusieurs promesses non tenues et non respectées par les autorités marocaines.

J'ose penser qu'aucun citoyen d'origine marocaine n'est contre le cultuel, le culturel et le civilisationnel. Il ne s'agit pas ici non plus de la conception d'un modèle, de son mode véhiculaire, ni d'un calendrier avec planning, ni des normes et valeurs à dispenser, ni du processus de transmission culturelle et cultuelle. Il s'agit plutôt de la démarche à sens unique sans tenir compte de la spécificité de la communauté d'origine marocaine.

Cependant, si nous avons gardé la nationalité marocaine, culturellement nous ne sommes plus des Marocains comme le Maroc souhaite que nous soyons. Une chose est certaine, dans tous les pays européens, nous sommes et nous restons une minorité. Une minorité active et créative, qui a su s'intégrer harmonieusement dans les différentes sociétés européennes. Nous avons donné tout ce que nous avons pu donner et nous avons intériorisé pas mal de choses des citoyens locaux mais également d'autres cultures, origines et ethnies avec qui nous cohabitons. Ici en Belgique nous avons développé une culture belgo-marocaine, et bientôt elle sera plus belgo que marocaine.

Même au Maroc il n'y a pas de culture vraiment marocaine. En réalité il y a une mosaïque culturelle, composée de plusieurs ethnies plusieurs langues et plusieurs coutumes et us. Chaque région marocaine a sa spécificité culturelle dans la chanson comme dans le culinaire pour ne citer que ces deux exemples.

Même si nous nous sentons encore marocains, et même si nous voulons donner priorité à l'intérêt national, il sera très difficile sinon utopique de trouver le juste milieu pour satisfaire et le Maroc, et les citoyens d'origine marocaine et les pays d'hôte où nous vivons afin de trouver un équilibre identitaire juste et équitable. (A suivre)

Auteur : [Sarie Abdeslam](#)
Bruxelles, le 24 août 2008

[Top](#)

Maroc

L'encadrement religieux des marocaine résidant à l'étranger (MRE) cessera d'être périodique, a affirmé mardi le ministre des Habous et des Affaires islamiques, Ahmed Toufiq.



Intervenant lors d'une réunion de la Commission de la Chambre des représentants pour les Affaires étrangères, la Défense nationale et les Affaires islamiques, consacrée à l'examen de points relatifs au pèlerinage 2008 et à l'encadrement religieux des MRE, le ministre a indiqué que son département dispose d'un programme adapté aux besoins religieux des Marocains établis à l'étranger.

Un tel encadrement n'est pas l'apanage du ministère des Habous et des Affaires islamiques puisque les autorités des pays d'accueil y interviennent obligatoirement et qu'il doit forcément y avoir coordination en la matière entre les membres de la communauté eux-mêmes, a-t-il expliqué, précisant que son département compte associer à son action les associations et les mosquées offrant les conditions requises et créer des centres d'encadrement religieux dans les pays d'accueil.

Un encadrement saint est un acte de développement et de protection, dit.

Au sujet du pèlerinage 2008, le ministre a indiqué qu'il a été décidé de répartir les pèlerins par régions et groupes de 50 hajs encadrés chacun par un haj choisi dans le lot.

Les débats ont porté également sur d'autres sujets, notamment l'entretien des mosquées, la situation matérielle et sociale du personnel religieux et la question des cimetières.

Rappelant l'existence de critères de répartition des mosquées sur le territoire national, Toufiq a indiqué que la gestion des lieux de culte doit s'inscrire dans le cadre de partenariat entre le ministère et les collectivités locales et qu'il faut trouver de nouvelles ressources pour une gestion efficace de ces institutions.

Au sujet des cimetières, le ministre a rappelé qu'il s'agit de Wakf public imprescriptible et proposé l'organisation d'un séminaire consacré à l'étude de cette question.

Au cours des débats, qui se sont déroulés sous la présidence du président de la Commission, Fouad Ali El Himma, les députés ont particulièrement insisté sur l'importance de l'encadrement religieux des MRE de deuxième génération, ainsi que sur la nécessité de privilégier la qualité à la quantité au niveau de l'encadrement religieux.

Source: MAP. 070808

Le 1er février 2009, date butoir pour enregistrer son acte de mariage au Maroc



Les citoyens qui n'ont pas encore enregistré leurs actes de mariage à la section notariale doivent le faire avant le délai imparti légalement, soit le 1er février 2009.

Les citoyens qui n'ont pas encore enregistré leurs actes de mariage à la section notariale sont appelés à soumettre au tribunal leurs demandes d'obtention des jugements de confirmation de mariage avant le délai imparti légalement, soit la première semaine de février 2009, a annoncé le ministère de la justice.

Cette opération s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sensibilisation des citoyens qui n'ont pas encore procédé à l'enregistrement de leurs actes de mariage, eu égard à la grande importance que revêt cette procédure pour la régularisation de la situation familiale des époux et des enfants et la protection de leurs droits en termes de pension alimentaire, de garde des enfants et d'héritage indique un communiqué du ministère parvenu mercredi à la MAP.

C'est sur la base de cet enregistrement que plusieurs pièces administratives peuvent être obtenues, à leur tête le livret d'état civil. Le code de la famille avait prévu un délai de cinq ans à partir du 5 février 2004 pour que les citoyens n'ayant pas accompli cette procédure puissent s'adresser au tribunal afin d'obtenir des jugements de confirmation de leur mariage.

MAP A.

Source : Yawatani. Jeudi 24 Juillet 2008

Mariages: Fin du «concubinage» halal?

• **Février 2009, dernier délai pour enregistrer les alliances non déclarées**

• **Aucune sanction contre les réfractaires**



Personne ne sait combien ils sont au Maroc, mais nombreux sont les citoyens qui n'ont jamais officialisé leur mariage selon la procédure en vigueur. Dans le cadre de la généralisation de la formalité du livret de famille, la Moudawana leur avait accordé un délai de 5 ans pour régulariser leur situation en s'adressant à la section notariale du tribunal de leur circonscription aux fins d'enregistrement. Ce délai vient à expiration le 6 février 2009. L'existence de mariages non officiels s'explique par plusieurs facteurs: Par le passé, les gens se mariaient en se contentant de réciter la Fatiha, sans avoir recours aux services des Adouls. Leur entourage savait qu'ils étaient liés par les liens du mariage et cela ne posait aucun problème à ce niveau, explique en substance Abdelouahed Radi, ministre de la Justice, qui espère arriver à des résultats concluants avant février 2009.

D'autres raisons expliquent ces mariages non déclarés comme la polygamie, les couples dont un membre bénéficie d'une pension de survivant qui lui serait automatiquement retirée en cas de remariage...

L'absence d'un acte de mariage officiel prive les familles en question du livret de famille. Aussi, à présent, la délivrance de bon nombre de pièces administratives est conditionnée par la présentation de ce document. De plus, comme l'explique Abderrahim El Bouhmidi, professeur de droit à l'université Hassan II, «la non-officialisation d'un mariage pose aussi problème sur le plan successoral en raison de l'impossibilité d'établir la filiation des descendants parce que, aux yeux de la loi, ils sont illégitimes». Autre inconvénient, l'impossibilité pour une femme d'obtenir les différents droits en cas de séparation comme la pension alimentaire, le reliquat du Sadaq (dot), la pension due pour la période de viduité (Idda) et le don de consolation (Moutaa) évalué en fonction de la durée du mariage et de la situation financière de l'époux.

Selon El Bouhmidi, «cette campagne vise en réalité les mariages mixtes puisque beaucoup de Marocains contractent des mariages civils avec les ressortissants de leur pays d'accueil, sans les inscrire auprès des autorités compétentes».

Le Code de la famille exige le dépôt, dans un délai de trois mois, d'une copie de l'acte de mariage contracté à l'étranger auprès des services consulaires du lieu d'établissement. Avec la promulgation du nouveau Code de la nationalité, les enfants nés hors du Maroc d'un père étranger ne pourront jamais obtenir la nationalité marocaine parce qu'ils ne pourront pas prouver leur filiation. A part le fait d'être privés du livret de famille, les réfractaires n'encourent aucune sanction. L'on est donc en droit de s'interroger sur l'impact de cet inconvénient pour un couple qui a pu se passer de ce document pendant plusieurs décennies.

Le mariage et la loi

«Le document de l'acte de mariage constitue la preuve valable du mariage. Cependant, si des raisons impérieuses ont empêché l'établissement du document en temps opportun, chacun des époux ou tous deux pourront requérir du tribunal de reconnaître le mariage. Les actes testimoniaux, ou l'échange d'aveux, ne sauraient tenir lieu d'actes de mariage.

L'action en reconnaissance de mariage est recevable pendant une période de cinq années à compter de la date d'entrée en vigueur du Code de la famille». Source: Code de la famille Hassan EL ARIF

Source : L'économiste. Edition électronique du 28/7/2008

Les MRE de retour



Au total, 1 386 685 personnes (369.924 véhicules) ont transité par les ports espagnols au cours de la sortie de l'opération « Paso del Estrecho » (OPE), qui s'est étendue entre le 15 juin et le 15 août, soit une diminution de 4,5 % par rapport à la même période de 2007. Le Ministère de l'intérieur a annoncé que l'OPE 2008 ont été enregistrées 44.754 passagers de moins que l'année précédente dans les ports espagnols intégrés dans ce dispositif (Algeciras, Alicante, Almeria, Malaga et Tarifa).

Top

Belgique



asbl HIWAR
25, rue Grisar - http://
1070 Bruxelles www.hiwar.be :
Pour un Dialogue Permanent des Civilisations GSM:
GSM: 0477/296979
Compte : 310-0927384-53

APPEL A CANDIDATS POUR UNE FORMATION AUDIO-VISUELLE

Formation technique Vidéo en vue de la réalisation d'un court métrage ou une interview d'une personnalité politique, artistique ou sportive. (Seulement et uniquement pour Bruxelles Capitale)

Les organisateurs :
HIWAR en collaboration avec **Studio Dounia et Dounia News**

Objet : Le but de cette initiative est de permettre à un groupe de stagiaires d'acquérir un savoir faire concernant un moyen de communication important et moderne qu'est la vidéo, à travers une série de reportages visuels.



But : Former une équipe de 10 jeunes et moins jeunes qui pourront devenir capables de prendre en charge des reportages de la conception à la réalisation : scénario, tournage, montage etc.

Durée : La formation aura lieu une fois par semaine, les mercredis. Délai de la formation : d'octobre à

décembre 2008. Trois modules sont prévus. En moyenne 3 heures par semaine seront nécessaires pour terminer avec succès un apprentissage adéquat.

Profil : Vous êtes jeune et vous avez envie d'une formation technique vidéo; Vous êtes capable de travailler en équipe avec d'autres jeunes ; Vous êtes motivé et sérieux dans l'engagement ; Alors ceci vous intéresse, inscrivez-vous avant qu'il soit trop tard.

Inscription : Veuillez compléter et envoyer le bulletin de demande de préinscription à l'adresse suivante : Hiwar – 25 rue Grisar - 1070 Bruxelles. Vous serez convoqué pour une interview. Les préinscriptions doivent nous parvenir au plus tard le 20 septembre 2007, date de la clôture définitive. Le nombre stagiaires est limité à 10 personnes.



Inscription : Veuillez envoyer ce coupon de préinscription à l'adresse suivante : Hiwar – 25, rue Grisar - 1070 Bruxelles ou par email : hiwar1@hotmail.com. Les préinscriptions doivent nous parvenir au plus tard le 20 septembre 2008, date de la clôture définitive. Le nombre de stagiaires est limité à 10 personnes. Participation aux frais : 60 euros les 3 modules.

Nom et prénom :
.....

Date de naissance : / / 19 Tél ou GSM:
.....

Adresse postale: :
.....

Ou adresse email :
.....

Je désire participer à la formation vidéo organisée par Hiwar,
d'octobre à décembre 2008.

Cinéma et intégration

Nous avons connu ces dernières années au



Maroc une inflation de production cinématographique. Le Maroc, produit de plus en plus de films et sort de sa léthargie pour rejoindre les pays émergents. Le cinéma marocain commence à produire des films de plus en plus proches d'une qualité et d'un niveau plus que satisfaisant.

Aujourd'hui, la production connaît un développement qualitatif surtout avec la création d'une infrastructure nouvelle tel le Centre Cinématographique Marocain (CCM). Beaucoup de films ont été tourné au Maroc.

Il y a eu également plusieurs festivals au Maroc et en Europe qui ont fait connaître le savoir faire marocain dans le domaine cinématographique.

C'est pour cela que nous faisons appel, à tous les producteurs et cinéastes pour participer au prochain festival qui aura lieu à Bruxelles le 21 janvier 2009. Les films doivent être créés par des immigrés ou bien traiter de l'immigration.

Les films doivent être soit en DVD soit en 35 mm. Pour participer au festival « Cinéma et intégration », envoyez votre demande à Dounia News : info@dounia-news.com (Dernier délai, 26 décembre 2008). L'organisateur du festival : Soussia Service d'Information.

Sarie Abdeslam

L'Exécutif des Musulmans de Belgique dissous



Le ministre belge de la Justice, M. Jo Vandeurzen, a annoncé samedi la dissolution de l'Exécutif des Musulmans de Belgique (EMB), dont l'assemblée générale, réunie vendredi à Bruxelles, n'a pas pu élire de nouvelles instances dirigeantes.

L'organe de gestion du culte musulman en Belgique sous la tutelle du ministère de la Justice a été créé en juillet 1996 pour être l'interlocuteur officiellement reconnu par le gouvernement belge comme représentant du culte musulman. Dirigé depuis 2005 par le turc Coskun Beyazg 1, l'EMB a connu une année difficile en raison des soupçons qui pèsent sur son staff dirigeant accusé de détournements et de malversations. Tout récemment, le ministre de la Justice a suspendu les subsides qui étaient alloués à cet organe jusqu'à ce qu'il réussisse à élire un nouveau staff dirigeant. Vendredi soir, l'assemblée générale de l'EMB n'a pas réussi à faire son

choix et a déclaré l'organe dans l'impossibilité de fonctionner.

Le ministre de la Justice avait depuis quelques jours initié des négociations avec les membres de cet organe pour parvenir à l'assainissement de sa situation financière et au rétablissement de la représentativité de l'organe, à travers de nouvelles élections. Après l'échec de l'assemblée générale de l'EMB d'élire un nouveau bureau, M. Vandeurzen a souligné la nécessité de l'existence d'un organe de concertation représentatif de toute la communauté musulmane, affirmant sa volonté d'entamer de nouvelles négociations la semaine prochaine avec des représentants de diverses composantes de la communauté musulmane pour parvenir à cet objectif.

Le culte musulman a été reconnu en Belgique en 1974. Vingt ans plus tard, les autorités ont mis en place l'EMB chargé de sa gestion.

MAP

La Flandre manque de travailleurs



Moins de travailleurs suite au vieillissement de la population et à la pénurie de jeunes.

ACTU - D'ici une dizaine d'années, le manque actuel de candidats à l'embauche se transformera en une véritable pénurie de travailleurs en Flandre.

- Une analyse de la population effectuée par le Service Public Fédéral Economie le confirme. En 2010, la Flandre comptera 3,276 millions d'habitants situés dans la tranche d'âge active entre 20 et 60 ans. D'ici 2020, ce groupe diminuera de 139.000 travailleurs et candidats à l'embauche, pour se chiffrer à 3,137 millions, affirment les journaux flamands le journal De Standaard, Het Volk et Het Nieuwsblad. (m24/belga)

Vieillissement de la population et baisse de la natalité Deux événements influencent la diminution de personnes en âge de travailler en Flandre :



Le nombre de flamands âgés de 65 ans et plus augmentera de 206.000 pour se chiffrer à 1,332 millions de personnes, suite au vieillissement de la population. Une grande partie d'entre eux travaille actuellement.

D'ici 2020, il y aura 60.000 enfants et jeunes en moins à cause de la baisse de la natalité.

L'arrivée de jeunes travailleurs sur le marché du travail

flamand diminuera et se fera sentir à court terme.

Solutions

Il existe tout de même quelques solutions. Le groupe de flamands âgés entre 60 et 65 ans augmentera de 56.000 pour se situer à 433.000 en 2020. S'ils continuent de travailler jusqu'à 65 ans et ne prennent pas leur retraite à 60 ans comme c'est le cas actuellement, la moitié de la pénurie pourra être résorbée.

En outre, l'arrivée "d'immigrés travailleurs" provenant d'Europe de l'Est par exemple, pourrait aussi jouer un rôle positif. Mais c'est surtout la venue de travailleurs provenant de Bruxelles et de la Wallonie qui comblerait le fossé.
Source Mon Argent Mercredi 20 août 2008

Top

Europe



Accident d'autocar en Espagne

uit morts et 45 blessées, dont six dans un état grave. Ce n'est pas le bilan d'un attentat en Iraq, mais celui d'un accident d'autocar survenu hier, au kilomètre 409 sur l'autoroute AP-7 près de la ville d'Oropesa del Mar, dans l'est de l'Espagne. Le véhicule était en provenance du Maroc et se dirigeait vers la France avec à bord, 53 Marocains qui rentraient de leurs vacances au pays et regagnaient leurs lieux de résidence. Selon les premiers éléments de l'enquête, l'accident survenu dans la région de Barcelone, serait dû à l'éclatement de la roue avant de l'autocar qui appartiendrait à l'entreprise Cartagenera Meroño. Cet incident aurait fait perdre au chauffeur le contrôle de son véhicule. L'enquête n'a pas encore définie les responsabilités.

Les magistrats français formés à la connaissance de l'Islam



Du 1er au 5 septembre prochains, les magistrats en formation continue participeront à la première des deux sessions consacrées chaque année à la connaissance de l'Islam prévues à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM). En partenariat avec l'Institut du Monde Arabe, ce séminaire facultatif est destiné à appréhender la deuxième religion de France, ses fidèles, ses pratiques mais aussi la connaissance du monde arabe contemporain.

Tour à tour critiqués, courtisés, admirés, les juges ne font pas un métier facile. La médiatisation à outrance d'affaires impliquant des protagonistes musulmans, présentés comme tels ou encore français d'origine maghrébine ces dernières semaines n'a fait que les maintenir sous les feux de la rampe et relancer le débat sur la connaissance de l'Islam à défaut de relancer celui sur les amalgames. Pourtant, les juges ne sont pas en reste puisque l'Ecole de la Magistrature de Paris propose aux magistrats en formation continue deux sessions consacrées à la connaissance de l'Islam. Bien que facultatives, celles-ci sont très prisées des élèves. La sous-directrice de la formation continue à l'ENM, Isabelle Schmelck, indiquait au quotidien *La Croix* le 8 août dernier*, une « demande très forte » si bien que celle-ci estimait recevoir « plus de candidatures » qu'il n'y avait de places disponibles.

Aider à la compréhension des mentalités

La prochaine session « L'Islam et le monde arabe contemporain », co-organisée avec l'Institut du monde arabe (IMA) aura lieu du 1er au 5 septembre et doit accueillir 190 participants, dont des magistrats français et européens. L'objectif de cette session est selon la célèbre école, « d'aider à comprendre les mentalités de ces populations en fournissant des éléments d'informations sur l'histoire passée et présente des pays arabes, et sur la religion entendue comme doctrine, système et attitudes ». Les thèmes évoqués vont de « Religion et histoire » à « Etat et société dans le monde arabe contemporain » en passant par la « condition sociologique et juridique de la femme ».

La seconde session prévue du 17 au 19 novembre complètera la précédente en abordant « en petit nombre [30 participants, ndlr] les questions relatives à la montée de l'identité musulmane en France, à l'organisation de l'islam (...), aux pratiques culturelles et religieuses des musulmans en France », et plus particulièrement sur « la manière dont les jeunes musulmans issus de l'immigration se forgent une identité de Français musulmans et réclament une reconnaissance de celle-ci (...), les différents types de pratiques (...), l'action des pouvoirs publics à l'égard de l'islam (...), l'organisation de cette religion en France et du traitement des aspects juridiques et culturels à l'origine de conflits médiatisés (effets des conventions signées par la France avec les pays du Maghreb, question du port du voile), (...) et la mise en perspective européenne de cette session ». Ces enseignements sont strictement réservés aux magistrats et ne sont pas ouverts au public.

Anissa
Source : Saphir News

Ammoura

Il se fait tabasser, "en tant que musulman"
Guyancourt, yvelines, racisme, nazi, musulman, islam
Par La rédaction du Post
le 20/08/2008, vu 2425 fois, 38



Nouredine s'étonne que la police n'ait pas retenu "l'acte raciste" après son agression par 2 néonazis.
Nouredine Rachedi s'est-il fait tabasser parce qu'il était musulman ? Pour cet homme de 30 ans, il n'y a aucun doute. Pourtant, il s'étonne que la police n'ait pas retenu "l'acte raciste".

Rappel des faits :
Le 25 juillet dernier, il rentre chez lui en traversant, comme d'habitude, le parc de Guyancourt (Yvelines). Il était environ une heure du matin, quand il croise 2 individus.

"L'un d'eux m'interpelle et me demande si j'ai une cigarette, je la lui refuse", raconte-t-il sur Bondy Blog. "Ensuite il me demande si je suis musulman, je réponds que oui. Il me demande depuis combien de temps je suis en France, je lui réponds depuis que j'y suis né et que j'y ai grandi, et quand je lui demande pourquoi il me pose toutes ces questions, son deuxième copain me dit : 'C'est parce qu'on est des nazis.'"

L'homme lui demande ensuite ce qu'il pense de la situation en Yougoslavie - c'était quelques jours après l'arrestation de Radovan Karadzic.

"Je lui réponds que je ne sais pas et c'est à ce moment là que la mise à tabac à commencer", confie Nouredine au Bondy Blog.

Il s'en sortira avec des plaies au crâne, des hématomes, un décollement du poumon et une incapacité totale de travail (ITT) de 21 jours.

Pourquoi la police n'a-t-elle pas retenu l'acte raciste ? Nouredine est certain d'avoir été agressé "pour des motifs racistes, en tant que musulman".



"Compte tenu de ma déclaration, elle aurait dû être qualifiée d'"avec appartenance à une religion réelle ou supposée comme circonstance aggravante", s'indigne le trentenaire sur Bondy

Blog.

L'un de ses avocats est plus nuancé. Selon lui, la police miserait sur la prudence, afin de laisser l'enquête avancer. Autre hypothèse : les "policiers ont eu des instructions". Et l'avocat de préciser que les faits pourront de toutes façons être "requalifiés" par la suite.

Que sont devenus les agresseurs ? "J'ai reconnu un de mes deux agresseurs sur le fichier qu'ils m'ont présenté. Les policiers savaient que celui que j'avais reconnu était quelqu'un de connu pour ses positions d'extrême droite, voire nazies", confie Nouredine au Bondy Blog.

L'agresseur présumé a été arrêté. Pendant sa garde à vue, il a affirmé "de manière très calme, être accusé à tort". Il est en détention provisoire.

(Sources : BondyBlog, Rue89, SaphirNews)

Top

Agenda

Artistes marocains à l'IMA



L'Institut du monde arabe à Paris accueillera plusieurs artistes marocains dans le cadre de ses «Musicales» prévues de septembre prochain à juin 2009. Se produiront ainsi Mohamed Bajeddoub et Fouad Zbadi accompagnés par la troupe «Chabab Al-Andalous» dirigée par Amine Debbi, Abderrahim Souiri, Thami Al-Harraq et Saïd Chraïbi.

Les Musicales de l'IMA réunissent un nombre impressionnant d'artistes originaires du Maghreb, du Proche-Orient, du Golfe, d'Espagne, du Portugal, de Turquie et d'Iran. Cette manifestation, qui célèbre ses quinze ans cette saison, avait accueilli dans le passé d'autres artistes marocains dont feu Abdelkrim Raïss et Houcine Toulali.

Tu as entre 17 et 25 ans et tu habites en Wallonie ou à Bruxelles ?

Tu es libre du 30 octobre au 2 novembre 2008 ?

Tu veux secouer le monde politique ?



Tu te poses des questions sur ton avenir, sur les enjeux qui touchent les jeunes et l'ensemble de la société ? Tu veux faire bouger les choses ? T'impliquer ? Tu veux partager ton avis avec d'autres jeunes motivé/es?

80 jeunes se réuniront à Louvain-la-Neuve pour refaire le monde et être acteurs de la société dans laquelle ils vivent.

Comment ?

A travers des ateliers d'expression grâce auxquels tu pourras amener des questions et réflexions adressées à des responsables politiques (ministres, parlementaires, élus locaux...) lors d'une rencontre citoyenne qui aura lieu le dimanche matin.

<http://users.skynet.be:80/bij/etpuisquoientcore.htm>

VOYAGE

**Avec l'association des Amitiés franco-marocaines
dimanche 03.08.2008, 05:11 - La Voix du Nord**



L'association armentièreoise des Amitiés franco-marocaine propose deux voyages, l'un à Bruxelles, l'autre au Maroc.

Voyages à Bruxelles.- Comme chaque année, l'association organise un voyage ouvert à tous, adhérents ou non adhérents. Cette année, ce voyage aura lieu à Bruxelles, le dimanche 19 octobre. Départ d'Armentières à 8 heures, retour à 21 heures. Visite du centre historique de la ville.

Repas pris en commun dans un restaurant marocain. Prix : 25 E pour les adhérents, 30 E pour les non adhérents, et 20 E pour les « moins de 16 ans ». Envoyer son adhésion avec le chèque correspondant avant le 10 octobre, dernier délai, à la secrétaire de l'association, Marie-Rita Loridan, 135, boulevard Faidherbe, à Armentières. Il est indispensable en Belgique d'avoir sa carte d'identité, les contrôles sont peu fréquents mais toujours possibles, les contrevenants risqueraient des ennuis pour eux et pour le groupe.